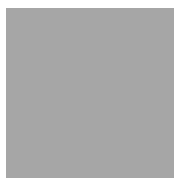
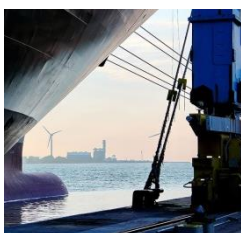




Livret d'Accueil Sécurité / Sûreté




SEAYARD
Opérateur sud-européen



La Politique Sécurité & Sûreté

La société Seayard est engagée dans une démarche dont le but est d'intégrer la Sécurité et la Santé des hommes, la préservation des installations ainsi que l'environnement de travail.

La bonne application et l'évolution de notre démarche confirme notre volonté d'amélioration continue et doit donner confiance à nos clients et actionnaires quant à l'exécution dans les règles de l'art des opérations qui nous sont confiées.

Nous nous engageons au quotidien à :

- Mettre en œuvre une organisation pérenne et efficace
- Adopter le principe de « vigilance partagée », c'est-à-dire que nous avons tous le devoir de nous approcher de toute personne ne respectant pas les consignes Sécurité et de signaler tous les événements suspects qui pourraient remettre en cause la Sûreté du terminal
- Essayer en permanence d'améliorer les conditions de travail
- Développer une véritable culture Sécurité et Sûreté par le biais du partage d'informations
- Informer, accompagner notre personnel intermittent, occasionnel et GEMFORM afin d'obtenir un niveau de compétence élevé et un comportement Qualité, Sécurité & Sûreté équivalent à notre personnel organique
- Lutter contre les conduites addictives sur les lieux de travail
- Demander ce même niveau d'exigence à nos sous-traitants
- Identifier et respecter les exigences réglementaires et légales de Sécurité & Sûreté
- Evaluer les risques de malveillance sur le terminal et dans les locaux
- Favoriser un esprit et une cohésion d'équipe afin de garantir le bien être des employés

Chaque membre de l'encadrement a pour première mission d'assurer la Sécurité et la Santé des personnes qui opèrent sous leur responsabilité. Ils sont un relais actif dans la mise en œuvre de notre politique. Il leur est donc demandé un engagement total et de l'exemplarité, ceci à tous les niveaux de la hiérarchie.

« Aucune priorité au détriment de la Sécurité et de la Santé »



Jakob SIDENIUS
Président Directeur Général



Sommaire

Présentation de l'entreprise.....	4
❖ 1. Historique.....	4
❖ 2. Qui sommes-nous ?.....	4
❖ 3. Capacité de manutention.....	5
❖ 4. Nos engagements.....	7
❖ 5. Organigramme.....	8
Santé – Sécurité – Sûreté – Environnement.....	9
❖ 1. Qu'est-ce que la sécurité au travail ?.....	9
❖ 2. Les principaux risques.....	10
❖ 3. Equipements de Protection Individuelle.....	12
❖ 4. Droit de retrait.....	13
❖ 5. Droit d'alerte.....	13
❖ 6. Conduite à tenir en cas d'accident.....	14
❖ 7. Procédures d'urgence.....	16
❖ 8. Matériel de sécurité.....	17
❖ 9. Plan du Terminal.....	20
❖ 10. Fiche d'amélioration.....	22
❖ 11. Sûreté ?.....	23
❖ 12. Tri des déchets.....	28
Institutions représentatives du personnel (IRP)	29
❖ 1. Le Comité d'entreprise.....	29
❖ 2. Les Délégués du personnel.....	29
❖ 3. Le CHSCT.....	30
Code du Travail.....	32
Questionnaire.....	33

Présentation de l'entreprise

1. Historique

1997

Création de SEAYARD

2008

Signature de concession de 35 ans entre le Port Autonome de Marseille et MSC

2010

Désignation de SEAYARD comme Opérateur de Terminal. TIL et MSC deviennent alors actionnaires à 50%.

2012

Inauguration du nouveau terminal

2013

Evolution de l'actionnariat : 50% TIL/MSC, 42% APM Terminals et 8% COSCO

2. Qui sommes-nous ?

La société SEAYARD, basée à Fos Sur Mer, a été créée en 1997.

Son activité consiste à traiter les escales et les passages portuaires des conteneurs à l'importation, à l'exportation et en transbordement.

À ce jour, l'entreprise emploie environ 180 personnes.

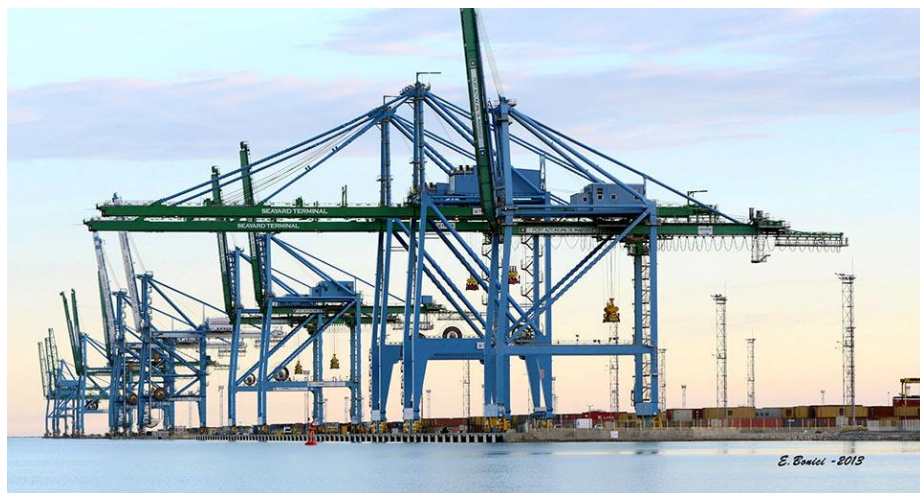
Sur une superficie de 52 hectares, la société Seayard possède une capacité de stockage de 7300 slots 20 pieds, organisés en 3 niveaux. Un quai de 860 mètres autorisant jusqu'à 4 accostages simultanés.

SEAYARD développe l'apprentissage des jeunes en alternance.

3. Capacité de manutention

5 Portiques

- ❖ Acquisition d'un nouveau Super Post Panamax chez PACECO (24 conteneurs de large et 50 m de tirant d'air).
- ❖ 2 portiques TEREX Super Post Panamax (70 tonnes de levage conteneurs – 22 conteneurs de large et 46 m de tirant d'air sous spreader).
- ❖ 2 portiques Post Panamax achetés au GPMM (REGGIANE).



Présentation de l'entreprise

Des engins de manutentions



- ❖ Environ 30 Cavaliers Gerbeurs

- ❖ 3 SuperStackers de 45 tonnes et des petits engins de manutentions (chariots 16t, 2.5t ...)



4. Nos engagements

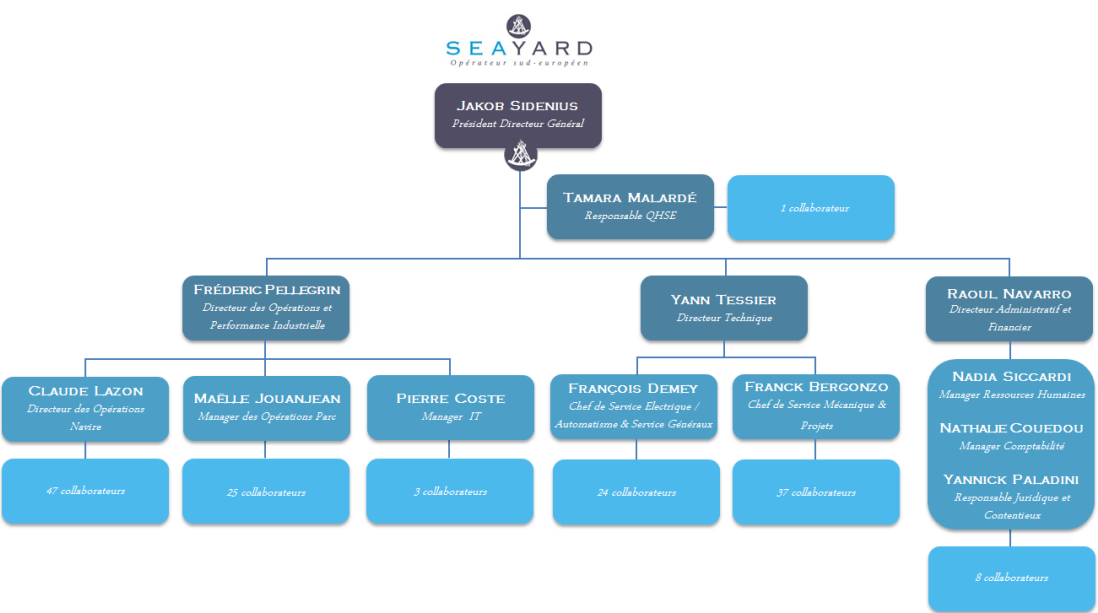
La bonne application et l'évolution de notre démarche ne peuvent que confirmer notre volonté d'amélioration continue. Elle donne confiance en notre entreprise, à nos salariés, à nos clients, à nos actionnaires et aux armateurs qui nous font confiance quant à l'exécution dans les règles de l'art des opérations qui nous sont confiées. Nous réussissons ensemble en respectant les engagements suivants :

- ❖ S'assurer de l'implication totale et de l'exemplarité de l'ensemble du personnel à tous les niveaux de la hiérarchie.
- ❖ Mettre en œuvre une préparation et une organisation du travail efficace.
- ❖ Informer, accompagner et fidéliser notre personnel intermittent et occasionnel... afin d'obtenir un niveau de compétence élevé.
- ❖ Respecter les règles de Sécurité et de Sûreté.

Nous nous engageons à fournir un service de haut niveau et de qualité autant pour les armateurs que pour les opérateurs locaux.

Présentation de l'entreprise

5. Organigramme



1. Qu'est-ce que la sécurité au travail ?

Intimement liée à la santé au travail, la sécurité au travail est une démarche pluridisciplinaire qui vise à supprimer ou à réduire les risques d'accidents susceptibles de se produire lors de l'exercice d'une activité professionnelle.

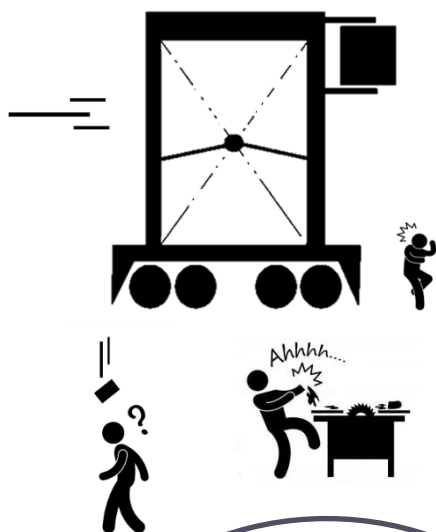
Les acteurs de la sécurité :

- Le Chef d'Entreprise
- Le Service QHSE
- Les Responsables
- Les Institutions Représentatives du Personnel (IRP)
- Les salariés
- Nous TOUS



TOUS ACTEURS DE LA SECURITE AU TRAVAIL !!

2. Les principaux risques



Mécaniques

Heurts par les parties mobiles en mouvement des machines, écrasement par des chutes d'objets ou des véhicules, coupures et perforations par les outils de travail, projections de particules solides (copeaux de métal) ou de matière incandescente, contraintes posturales et visuelles et gestes répétitifs ...

Physiques

Vibrations produites par les engins, niveau sonore trop élevé, température trop forte ou trop basse, intempéries pour les travaux extérieurs (humidité, vent...), niveau d'éclairement, qualité de l'air sur le lieu de travail (poussières ...), courant électrique, incendie et explosion ...



Chimiques

Exposition à des substances chimiques par inhalation, ingestion ou contact cutané, produits gazeux, liquides ou solides, cancérigènes, mutagènes, toxiques, corrosifs, irritants, allergisants...

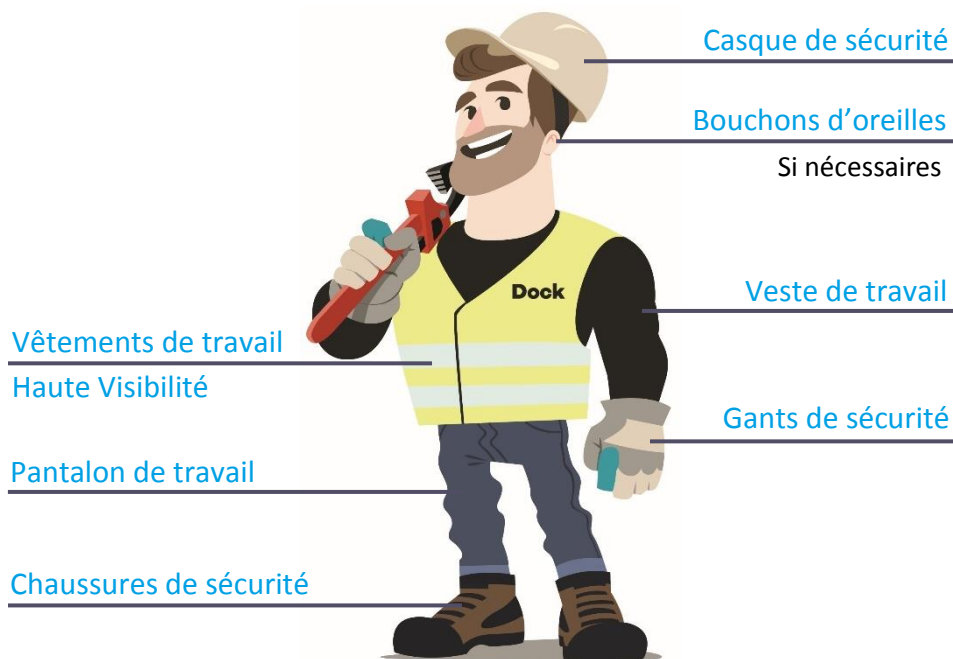


Psychologiques

Agression physique ou verbale sur le lieu de travail, harcèlement moral ou sexuel par un supérieur hiérarchique, stress managérial, charges mentales excessives (travail permanent sur écran ...) ...

3. Equipements de Protection Individuelle

Ils doivent être portés sur notre terminal (hors bureaux)



- ❖ Je suis habilité pour le travail réalisé avec EPI spécifiques (ex : harnais)
- ❖ Je veille à ce que mon équipement soit en bon état
- ❖ J'**adapte** mes EPI à ma tâche et à mon environnement de travail



4. Droit de retrait

(Code du Travail : Articles L4131-1 à L4131-4 et L4132-1 à L4132-5)

Le salarié confronté à un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé a le droit d'arrêter son travail, et si nécessaire de quitter les lieux pour se mettre en sécurité. Le salarié doit impérativement prévenir sa hiérarchie.

Le droit de retrait doit être exercé de telle manière qu'il ne puisse créer pour autrui une nouvelle situation de risque grave et imminente.

5. Droit d'alerte

(Code du Travail : Articles L4131-1 à L4131-4 et L4132-1 à L4132-5)

Le salarié doit signaler immédiatement à l'employeur ou à son représentant toute situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé, ainsi que toute défectuosité qu'il constate dans les systèmes de protection.



6. La conduite à tenir en cas d'accident

1-PROTEGER-



- ❖ J'analyse rapidement et calmement la situation pour protéger la victime sans m'exposer moi-même, ni les autres personnes présentes sur les lieux d'accident.
- ❖ J'éloigne tout objet pouvant provoquer un sur accident.
- ❖ Je ne déplace jamais la victime sauf si elle est exposée à un risque (Ex : Incendie)
- ❖ Si je suis Sauveteur Secouriste du Travail, j'examine la victime.

2-ALERER-



- ❖ Je préviens le bureau en utilisant ma radio.
- ❖ J'alerte ou fais alerter les secours.

Les différents canaux :



- | | |
|----------------------------|---------------------|
| ➤ 1 : Portique 1 | ➤ 7 : Portique 7 |
| ➤ 2 : Portique 2 | ➤ 9 : Mécaniciens |
| ➤ 3 : Parc | ➤ 10 : Portique 10 |
| ➤ 4 : Maintenance Cavalier | ➤ 11 : Portique 11 |
| ➤ 5 : Gare | ➤ 15 : Intervention |
| ➤ 6 : Navire | |

3-SECOURIR-



- ❖ Si je suis Sauveteur Secouriste du Travail, je prodigue à la victime les premiers gestes.
- ❖ Sinon j'attends les secours en restant aux côtés de la victime, en la calmant et la soutenant.
- ❖ Lorsqu'ils sont sur place, je les laisse agir et j'applique leurs consignes.

4-GUIDER-



- ❖ Je guide les Services de Secours, fais guider ou préviens le Poste de garde du lieu exact de l'incident sur le Terminal.

7. Procédures d'urgences

En cas d'incendie :

- ❖ Alertez ou faites alerter les secours
- ❖ Prévenez votre responsable hiérarchique
- ❖ Evacuez la zone sinistrée et vérifiez l'évacuation de l'ensemble du personnel
- ❖ Rejoignez le point de rassemblement le plus proche (cf plan du Terminal)
- ❖ Attendez les consignes de son supérieur hiérarchique



En cas de « risque chimique » :

Le risque chimique provient des sites SEVESO à proximité de Seayard et également lié à notre activité. La sirène interne de Seayard retentira :







3 x 1'41

Signal de fin :  30''

A ce signal :

- ❖ Cessez le travail
- ❖ Mettez le matériel en sécurité
- ❖ Eteignez les sources d'énergie
- ❖ Attendez les consignes de son Responsable hiérarchique
- ❖ 2^{ème} sirène = Fin du confinement
- ❖ Rejoignez le bâtiment le plus proche (Gate, locaux sociaux, atelier Maintenance, cabine de portique, Château Navire...)

Chaque 1^{er} Mercredi du mois vers 12h des essais sirènes sont effectués.

Signal d'essai :  1 x 1'41

Signal de fin :  30''

8. Matériel de secours et d'urgence



Nacelle de secours cavalier

Destinée à transporter les Services de Secours au niveau d'une cabine de cavalier afin de secourir et évacuer une personne blessée.

Cf : PRO EXP 09 - Utilisation nacelle évacuation blessé cavalier

Nacelle de secours navire

De même, lorsque le blessé se situe sur navire.

Cf : PRO EXP 07 - Utilisation nacelle évacuation blessé navire





Bac de rétention

Destinée à transporter et à stocker des conteneurs en coulage à l'intérieur du terminal.

Son utilisation a pour objectif de réduire les risques de déversements de produits sur le terminal.

Cf : PRO GEN 08 – Fuite de produit d'un conteneur

Point de rassemblement

Seayard dispose de deux points de rassemblement, un sur le parking du bâtiment administratif et l'autre sur celui de la maintenance.

Ces points de rassemblements sont utilisés en cas de sinistre pour :

- Regrouper l'ensemble des personnes présentes sur la zone à évacuer en lieu sûr
- Vérifier s'il y a ou non des victimes
- Lancer si besoin des recherches et le sauvetage éventuel
- Transmettre les consignes et informations nécessaires
- Dénombrer les présents



Défibrillateurs



Trois défibrillateurs sont présents au sein de Terminal. Ils sont disponibles :

- Hall du bâtiment administratif
- Hall du bâtiment maintenance
- Cabine docker P1

Le défibrillateur est un appareil électrique utilisé pour réaliser une défibrillation, c'est-à-dire une opération consistant à envoyer un choc électrique au cœur d'une victime d'un « arrêt cardiaque » afin de lui faire retrouver un rythme normal.

Trousses à Pharmacies

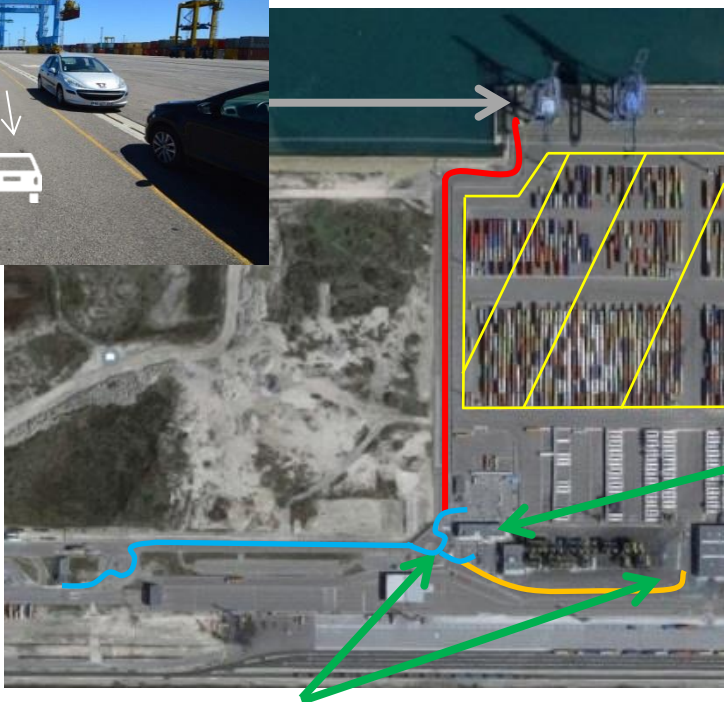
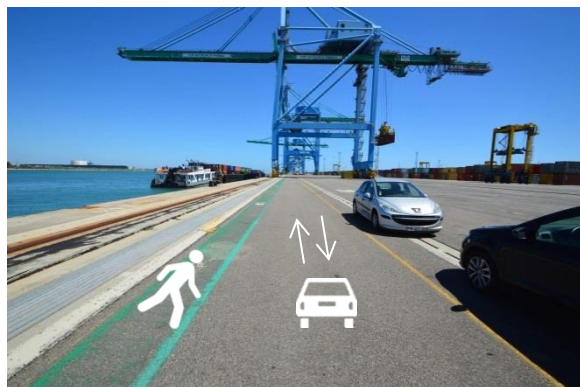


Des trousses de pharmacies sont présentes au sein de Terminal. Elles sont disponibles :

- Bureaux Parc
- Bureaux Administratif
- Bureaux Maintenance
- Bureaux Gate
- Bureaux CNI
- Poste de garde
- Bureau QHSE

Ces équipements sont à utiliser si la nature des lésions ne nécessitent pas une aide extérieur ou en cas de premiers soins en attendant les Services de Secours.

9. Plan du Terminal



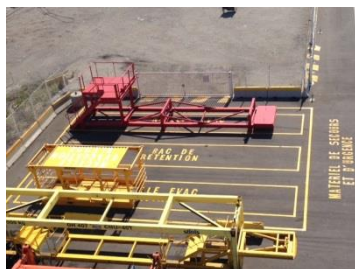
Point de
rassemblement



- ❖ Parking bâtiment administratif
- ❖ Parking bâtiment maintenance



- ❖ Nacelle d'évacuation Cavalier
- ❖ Bac de rétention
- ❖ Nacelle évacuation Navire



→ Axe bâtiment administratif

→ Axe bâtiment maintenance

→ Axe accès Bord à quai

10. Fiche d'amélioration

Dans une démarche d'amélioration, nous mettons à disposition des fiches vous permettant de retranscrire les observations que vous avez pu percevoir concernant des évènements, incidents, accidents, ou l'amélioration des conditions de travail.

 FICHE : Relevé d'observation d'évènements, d'incidents, d'accidents, d'amélioration des conditions de travail		
Fiche N° :	Date d'enregistrement :	Signature chef de service :
Date : Heure : Nom et Prénom de l'observateur : Description du problème observé et le lieu : Proposition de solution : Remarques éventuelles du chef de service : Suivi de l'observation et décision : Action clôturée le :		

Ces fiches d'améliorations sont disponibles :

- Serveur
(K:/QHSE/05-Qualité/03-Formulaires)
- Hall du bâtiment maintenance
- Rez-de-chaussée du local social

11. Sûreté ?

La sûreté maritime désigne la prévention et la lutte contre tous actes illicites (terrorisme, malveillance) à l'encontre du navire, de son équipage et de ses passagers (Sûreté des navires) ou à l'encontre des installations portuaires (Sûreté portuaire).

ISPS (International Ship and Port Security)



Code International pour la sûreté des navires et des installations portuaires

ZNLAP (Zone Non Librement Accessibles au public) ou ZAR (Zone à Accès Restreint)

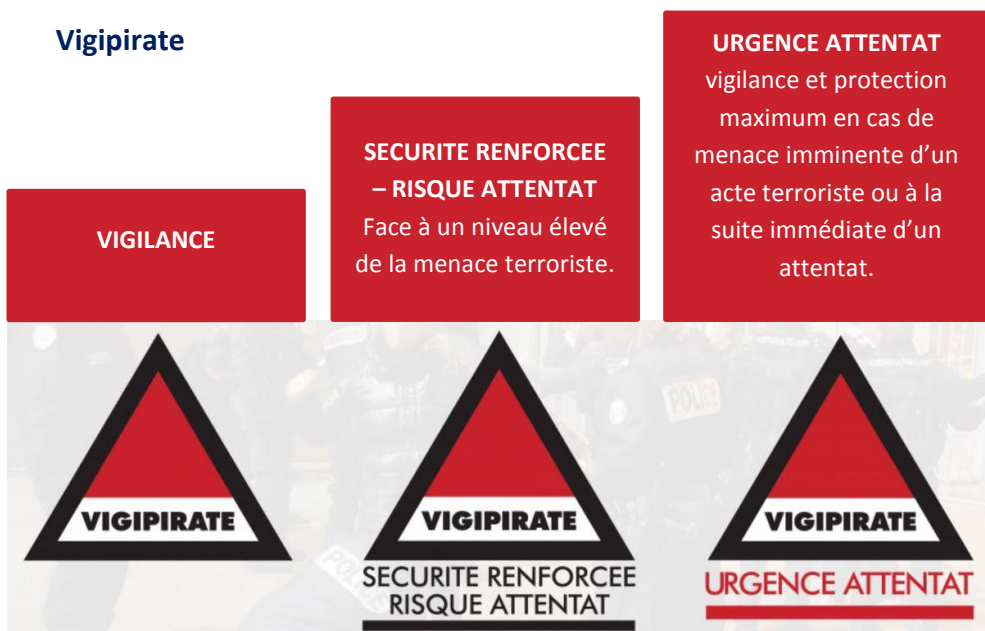
- ❖ Clôtures périmétriques
- ❖ Contrôles aux accès :
 - Contrôle du badge
 - Contrôle de la présence du macaron « Seayard »
 - Contrôle aléatoire du véhicule (avec ouverture du coffre, boîte à gants, miroir, magnétomètre)
- ❖ Visites de sûreté
- ❖ Agrément et habilitation du personnel
- ❖ Port du badge

Niveau ISPS

Il existe 3 niveaux de sûreté, qui ont pour objectif de limiter la vulnérabilité:

- **Niveau 1** = absence de menace; exploitation normale du navire.
- Niveau 2 = menaces particulières imprécises ou plausibles; des mesures additionnelles de protection doivent être prises.
- Niveau 3 = menaces clairement identifiées probables ou imminentes ; des mesures renforcées doivent être prises.

Vigipirate



Acteurs

La Police aux Frontières

Douanes

Gendarmerie

PIF (Post Inter Frontalier)

Entreprise de gardiennage

Bureau sureté GPM

ASIP (Agent de sûreté des installations
portuaires)



Hommes & Technologies



ASIP

TESSIER Yann06 17 67 43 35

PELLEGRIN Frédéric.....06 25 22 58 28

MALARDÉ Tamara.....06 76 03 22 91

PALADINI Yannick.....06 86 77 68 58

BROCHARD Catherine.....06 44 23 59 55

Poste de Garde

04 42 11 74 38

OEA (Opérateur Economique Agréé)



La société Seayard est certifiée Opérateur Economique Agrée (OEA). Le statut d'OEA permet à toute entreprise exerçant une activité liée au commerce international d'acquérir un label de qualité sur les processus douaniers et sécurité-sûreté qu'elle met en œuvre. Il permet de distinguer les entreprises les plus fiables.

Concrètement, c'est quoi ?



J'écris mon savoir et je le mets à jour.



J'augmente mon niveau de vigilance.



Je protège mon environnement de travail.



Je réagis et je signale tout ce qui paraît anormal ou suspect.



Je qualifie, je sensibilise et je surveille mes sous-traitants.



Je fais remonter les incidents et les anomalies importantes ou répétitives.



Je respecte les consignes de sécurité de l'entreprise ou celles imposées par les clients.

JE RESTE EN VIGILANCE PERMANENTE !

En cas d'intrusion

- ❖ Effectuez une levée de doute. **Ne pas prendre de risque**
- ❖ Alerte le **Poste de Garde** qui avertira l'ASIP
- ❖ **Préservez** les indices.

Découverte d'un colis / objet suspect

IL DOIT ETRE SYSTEMATIQUEMENT CONSIDERE COMME DANGEREUX

- ❖ **Alertez IMMEDIATEMENT** le **Poste de Garde** qui avertira l'ASIP
- ❖ **Restez** éloigné de l'objet (périmètre 100 mètres).
- ❖ **Balisez** le périmètre de sécurité et **INTERDISEZ-EN** l'accès.



Alerte à la bombe

- ❖ **Restez** calme et **soyez** courtois.
- ❖ **Ecoutez** avec attention, essayez de **faire REPETER**.
- ❖ **Recherchez** le maximum d'informations sans précipitation.
- ❖ **Prenez** des notes.
- ❖ **Rendez** compte immédiatement et uniquement le **Poste de Garde** qui avertira l'ASIP.

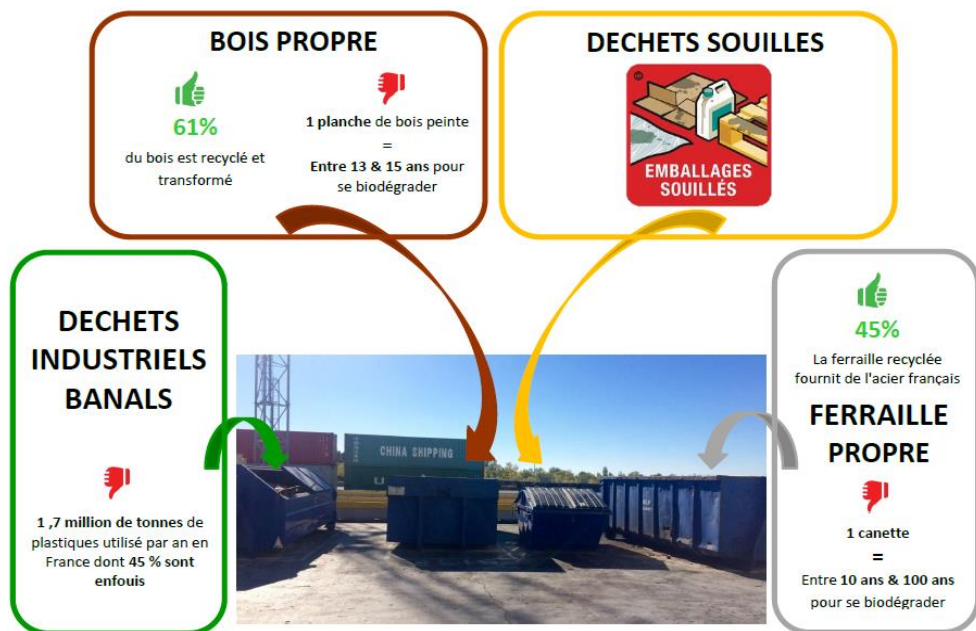
Alerte sûreté d'un navire

- ❖ Alerte le **Poste de Garde** qui avertira l'ASIP
- ❖ Le chef de manutention de navires à quai devra stopper les opérations et évacuer le personnel (dockers et portiqueurs)
- ❖ Le personnel administratif devra être informé et éventuellement évacué

12. Tri des déchets

Le tri des déchets est une manière directe, simple et efficace d'agir pour notre environnement.

Le tri des déchets nous permet de réaliser un recyclage afin d'éviter le gaspillage car il est dommage de jeter un emballage vide alors qu'une fois recyclé, il peut encore servir à fabriquer des nouveaux objets.



Instances Représentatives du Personnel (IRP)

1. Le Comité d'Entreprise

Le CE assure l'expression collective des salariés. Il permet la prise en compte de leurs intérêts dans les décisions relatives à la vie dans l'entreprise (gestion et évolution économique et financière, organisation du travail, formation professionnelle, techniques de production).

Le CE formule ou examine, sur demande de l'employeur, des propositions de nature à améliorer :

- ❖ Les conditions de travail, d'emploi et de formation professionnelle des salariés,
- ❖ Leurs conditions de vie dans l'entreprise,
- ❖ Les conditions dans lesquelles ils bénéficient de garanties collectives de protection sociale complémentaires.

Le CE assure, contrôle ou participe à la gestion de toutes les activités sociales et culturelles établies dans l'entreprise prioritairement au bénéfice des salariés, de leur famille et des stagiaires.

2. Les délégués du personnel

Ils peuvent présenter à l'employeur les réclamations individuelles ou collectives des salariés sur les salaires et sur l'application des dispositions légales, réglementaires, conventionnelles et collectives relatives au droit du travail, à la protection sociale, la santé et la sécurité des salariés .

Ils peuvent posséder les attributions spécifiques suivantes :

- ❖ Consultation sur la fixation de la période de congés payé et de l'ordre des départs.
- ❖ Désignation des membres du CHSCT
- ❖ Consultations sur les reclassements suite à inaptitude Professionnelle.

3. Le CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail)

Le comité contribue à la protection de la santé et de la sécurité des salariés et à l'amélioration de leurs conditions de travail, notamment par :

- ❖ L'analyse des conditions de travail et des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les salariés;
- ❖ La vérification, par des inspections et des enquêtes, du respect des prescriptions législatives et réglementaires et de la mise en œuvre des mesures de prévention préconisées ;
- ❖ Le développement de la prévention par des actions de sensibilisation et d'information. Il peut, par exemple, proposer des actions de prévention en matière de harcèlement sexuel ou moral, des travaux en hauteurs, etc.... ;
- ❖ L'analyse des circonstances et des causes des accidents du travail ou des maladies professionnelles ou à caractère professionnel, par le biais d'enquêtes.

Le CHSCT est notamment consulté avant toute décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail.



Instances Représentatives du Personnel (IRP)

Délégué syndical :

AKEB DAOUD Karim
06 81 80 12 05

Délégué du personnel :

Collège des ouvriers et des employés :

Titulaire :

CORTES Michael
RUOCCO Laurent
THOMAS Yann
CHAUMIER Ludovic

Suppléant :

BANCAL Lucile
VEDEL Thibault
LAPARRA Patrice
PEREZ Alexandre

Collège des cadres et agents de maîtrise :

Titulaire :

RAMI Jean Claude
STAIANO Remy

Suppléant :

BERGENEAU Didier
OUESLATI Sofyan

Membres du CHSCT:

Secrétaire : THOMAS Yann (chsct@seayard.com)
06 81 80 12 05

Membres :

BACHIR Jacky
OUESLATI Sofyan
BERGEREAU Didier

Code du travail

Inspection du Travail :

Nom de l'inspecteur du Travail : M. Jean-Louis COSIO

Adresse : Inspection du travail
Section maritime et portuaire
DIRECCTE PACA-UT13
55 Boulevard Périer
13415 MARSEILLE Cedex 20

Tel : 04.91.57.96.58

Fax : 04.91.53.78.95

Adresse mail : paca-ut13.uc5@direccte.gouv.fr

Médecine du Travail :

Nom de Médecin du Travail : Dt. Guy GARNIER

Adresse : AISMT
Centre Médical de la Manutention
Portuaire
1 Chemin du Littoral
13002 MARSEILLE

Tel : 04.42.43.05.68

Fax : 04.42.48.91.34

Adresse mail : g.garnier@aismt13.fr

CARSAT :

Nom de l'ingénieur Conseil : Jean-Claude Stefani

Adresse : Carsat Sud-Est
Direction des Risques Professionnels
35, Rue George
13005 MARSEILLE

Tel : 04.91.85.85.36

Fax : 04.91.85.75.66

Adresse mail : jean-claude.stefani@carsat-sudest.fr

Médecine du Travail :

Pompier : (0)18 d'un poste fixe ou 112 d'un portable

Samu : 15

Centre Anti-Poison : 04.91.75.25.25

Police : 17

Conventions collectives applicables :

Intitulé : Convention collective nationale unifiée « Port et Manutention »

Les textes sont tenues à disposition du personnel au service RH.

Personnel secouriste :

A l'affichage

Règlement intérieur :

A l'affichage

Document Unique :

Document tenu à disposition du personnel au service QHSE

Questionnaire

1 Quels sont les points clefs de la Politique Qualité, Sécurité, Sûreté, Hygiène & Environnement ?

- ☐ Amélioration continue des conditions de travail
- ☐ Respect des consignes de Sécurité & Sûreté

2 Quels sont les EPI de base obligatoires lorsque je me déplace à pied sur le Terminal (exception faite des chemins piétons sécurisés) :

- ☐ Casque
- ☐ Lunettes de sécurité
- ☐ Combinaison de travail
- ☐ Détecteur d'atmosphère
- ☐ Protections auditives
- ☐ Chaussures de sécurité
- ☐ Gants de protection
- ☐ Protections respiratoires

3 Ai-je le droit de circuler dans la zone de stockage des conteneurs ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

4 Au volant de mon véhicule :

- ☐ Je respecte le code de la route et la réglementation du site
- ☐ Je peux répondre à un appel sur mon téléphone portable
- ☐ Je me gare sur les voies de stationnement
- ☐ Je stationne devant les équipements de sécurité

5 En cas d'accident du travail, quelle est la procédure à suivre ?
Numéroter les différentes phrases dans l'ordre logique.

.....Alerter

.....Protéger

.....Secourir

.....Guider

6 La vitesse sur le terminal, pour un véhicule léger, est règlementée à :

- ☐ 30 Km/h
- ☐ 50 Km/h
- ☐ 70 Km/h

7 Que signifie ce panneau :

- ☐ La borne d'appel d'urgence
- ☐ La douche de sécurité/le lave-œil
- ☐ Le point de rassemblement



Où est-il situé sur le terminal ?

.....

Questionnaire

8 En cas d'intrusion ou de découverte d'un colis ou objet suspect, ... :

- ☐ Je maîtrise la situation
- ☐ J'avertis l'ASIP
- ☐ J'avertis le Poste de Garde

9 Dans le cadre de la politique Sécurité et la certification OEA, je dois ... :

- ☐ Porter mes EPI
- ☐ Rester en vigilance permanente

Résultats

Question	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Total
Note	/2	/3	/2	/2	/3	/2	/2	/2	/2	/20

Nom :

Prénom :

Embauche : CDI / CDD / INTERIM / Stagiaire

Qualité :

Nom du référent :

Je reconnais avoir reçu les informations contenues dans cette brochure.

Je déclare avoir pris connaissances des risques liés aux lieux sur lesquels je vais être amené à travailler et je m'engage à respecter les règles essentielles de sécurité et sûreté mentionnées lors de cet entretien. Et je respecte la non divulgation de données sensibles pouvant impacter à la sûreté du Terminal.

Date :

Nom et Visa nouvel embauché

Nom et Visa Animateur

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce livret d'accueil et vous souhaitons une nouvelle fois une très bonne intégration en sein de SEAYARD.

Bienvenue, en toute
Sécurité !





Personne à contacter : **Tamara MALARDÉ**
06 76 03 22 91

Référent :

Mail :

Tél. :

